

LETTRÉ DE GARANTIE

Planizia garantit pendant deux années tous ses matériaux (selon les conditions du fabricant) chants, découpes spéciales, façonnages, service ou toute autre conception spécifiée dans votre facturation.

Planizia s'engage à réparer les produits défectueux pendant la durée à laquelle court la garantie. Le remplacement ou la réparation sera fait avec les mêmes caractéristiques de couleur et de finition acquis par le client. Dans le cas où le produit est déclassé ou non disponible, PLANIZIA fournira le produit le plus ressemblant. La garantie par PLANIZIA couvre les plaques de pierre naturelle, quartz et céramique ainsi que les façonnages et l'installation. PLANIZIA se réserve le droit de ne pas offrir ce service de garantie si les conditions établies dans le présent document ne sont pas satisfaites ou si les informations fournies par le client sont erronées, incomplètes ou illisibles. La décision d'activation de la garantie sera prise par PLANIZIA et sera définitive et obligatoire pour toutes les parties.

Exclusion de la Garantie

Les Imperfections qui pourraient apparaître est conséquente de l'usage quotidien, telles que tâches d'eau, calcaire, d'huile, citriques, etc., brulures, rayures, éclats, etc.

Les dommages, abus ou usage inadéquat des plans de travail qui dérivent d'accidents ou d'expositions à des conditions physiques ou chimiques anormales, tels que : impacts importants, mouvements structurels, utilisation de produits chimiques, agents corrosifs, etc. Il ne faut jamais utiliser des éponges en métal ou des produits agressifs qui puissent endommager la surface du plan de travail, comme : l'eau de javel, dissolvant, térébenthine, acétone, alcool, savon détachant, ammoniac, etc. Pour entretenir pendant plus longtemps l'aspect original du plan de travail, il est recommandé d'éviter de déposer pendant une période prolongée des graisses, huiles, vin, vinaigres, tomates, jus de citriques,

Les désastres naturels et dommages causés par d'autres produits ou un autre aspect qui puissent rester hors du control de PLANIZIA. Les fissures et/ou copeaux dans le produit final installé ne signifient pas que le matériel soit considéré comme défectueux. Les fissures et/ou copeaux peuvent apparaître dû à des mouvements dans les structures des immeubles, pose d'un poids excessif sur le plan de travail ou en raison de coups/chocs sur le plan de travail, une fois celui-ci installé. Il est exclu de la garantie tout dommage conscient ou imprévu, y compris des dommages dus à des produits, des installations ou réparations additionnels ou supplémentaires relatifs à de la plomberie, électricité, maçonnerie ou mobilier nécessaire pour réparer ou remplacer le produit (plan de travail).

Les dommages qui depuis l'apparition du défaut font l'objet de la réclamation de la garantie, y compris ceux générés pendant le traitement de la réclamation, ainsi que durant tout le processus de remplacement du produit pour le client ou tout autre tiers.

Les dommages dus à des carences ou omissions dans les projets techniques des immeubles où les produits PLANIZIA sont posés.

Les différences entre les échantillons et photographies de tout produit PLANIZIA et les produits réellement achetés. Les échantillons constituant une idée générale d'un design, d'un dessin, d'une esthétique, d'une couleur et une finition. Il n'est pas garanti que les échantillons soient une réplique exacte des produits fournis par PLANIZIA. L'apparence peut varier légèrement une fois le plan de travail installé.

La garantie perd sa validité face aux manipulations et/ou réparations effectués sur le produit sans l'approbation par écrit de PLANIZIA ainsi que lors du transfert de la propriété de la structure à un tiers.

Comment et qu'elles sont les informations pour faire ma réclamation de garantie

- Envoyer un courrier ou un email expliquant le dommage en donnant les causes, la situation ou tout autre élément aidant à comprendre et apprécier l'objet de la réclamation.
- Joindre des photos du sujet de la réclamation.
- Joindre la facture acquittée du preneur de commande avec pièce d'identité justifiant de son droit à la garantie

CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA GARANTIE COMPLÈTE POUR PLANIZIA ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS, QU'ELLES SOIENT ORALES OU ÉCRITES. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST EXPLICITEMENT INDIQUÉ CI-DESSUS,